



Règlement et fonctionnement de l'association

1. Inscriptions

• Pour les nouveaux adhérents

Les nouveaux adhérents ont droit à un cours d'essai dans les différents cours proposés par notre professeur, Florence Séville.

Pour assister à ce cours, **un certificat médical de « non contre-indication de la pratique de la danse » de moins de 3 mois est obligatoire tout comme la fiche de renseignements.**

Si le futur adhérent décide de poursuivre l'aventure, il devra ramener le dossier complet au cours suivant.

• Pour les anciens adhérents

En fin de saison, lors des pré-inscriptions, Florence informera chaque adhérent des cours qu'il pourra suivre la saison suivante.

A la rentrée, l'adhérent devra fournir son dossier d'inscription complet lors des inscriptions.

Si l'adhérent essaie de nouveaux cours lors de la première semaine, le dossier devra être ramené au cours suivant.

L'auto-questionnaire de santé permet à l'adhérent de s'évaluer : si l'adhérent coche « non » à toutes les questions, le certificat médical reste valable et l'adhérent doit fournir une attestation sur l'honneur attestant de la non contre-indication de la pratique de la danse. Dans le cas contraire, un nouveau certificat médical devra être fourni.

Un certificat médical est valable 3 ans.

• Adhésion

Chaque personne devra adhérer à l'association afin de pouvoir prendre les cours proposés. L'adhésion est de 15€ par personne payable au premier trimestre et non remboursable en cas d'arrêt.

• Cotisation

La cotisation est annuelle. Son paiement est effectué en totalité en début d'année ou fractionné par trimestre, payables lors de l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés en octobre, janvier et avril. La cotisation peut être aussi payée en espèces ou par virement bancaire (à privilégier).

Tout trimestre commencé est dû.

Cas de remboursement exceptionnel

Les demandes de remboursement exceptionnel seront examinées par le conseil d'administration.

2. Spectacle

La date du spectacle est décidée début septembre lors d'une réunion avec le personnel du Spectacle Vivant et les représentants des autres associations de danse. Dès la date connue, elle vous est communiquée.

Afin de préparer le spectacle dans les meilleures conditions, nous souhaitons une grande assiduité de nos adhérents tout au long de l'année et lors des répétitions de préparation du spectacle et à l'espace Jéliote.

Une participation aux frais du spectacle n'excédant pas 20 € par adhérent vous sera demandée.

3. Les cours

Le calendrier des cours suit le calendrier scolaire. Toutefois, des cours peuvent être organisés lors des vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

En cas d'absence de votre enfant à un cours merci de prévenir par SMS ou appel au 06.42.92.61.01

Les horaires devront être respectés afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours.

Une tenue correcte pour la pratique de la danse est exigée (leggings, collants sans pieds, tee-shirt, justaucorps, pieds nus pour la danse contemporaine et l'éveil et chaussons adaptés pour la danse classique) et les cheveux devront être attachés.

4. Communication

Nous vous demandons donc de vous rendre régulièrement sur le site de l'association www.ainsidanse64.com et consulter notre page facebook et n'hésitez pas à « aimer » !

5. Contact

Vous pouvez joindre Florence au 06.42.92.61.01 en dehors des heures de cours.

Pour toutes demandes administratives merci d'envoyer un mail à contact@ainsidanse64.com

6. Dossier d'inscription

Pour valider l'inscription, merci de nous ramener :

- la fiche d'inscription complétée
- un certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents
- le questionnaire de santé complété pour les anciens adhérents
- l'adhésion et les cotisations pour l'année